

Etablissement public
d'aménagement Bordeaux
Euratlantique
Service marchés publics

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

MAITRISE D'ŒUVRE DE LA PHASE 2 DU PARC EUNICE NEWTON : missions ACT à AOR et diverses missions connexes

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026S-PA0009

Date limite de remise des plis

31/07/2026 à 17 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Service marchés publics

Représentant : Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique EPIC de l'Etat

Adresse : EPA - Bordeaux Euratlantique

IMMEUBLES LES CIMES - BATIMENT A

2 rue Philippe Jolly

33800 Bordeaux

Téléphone : 05 57 14 44 80

SIRET : 52174744400052

Site internet : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **MAITRISE D'ŒUVRE DE LA PHASE 2 DU PARC EUNICE NEWTON : mission ACT à AOR et diverses missions connexes**

Les missions à produire s'inscrivent dans le prolongement de celles menées par le groupement de maîtrise d'œuvre Moon Safari/Gastel Paysage/Artelia/Antea de 2020 à 2026, suite à l'expiration de l'accord-cadre précédent. Le présent accord-cadre de maîtrise d'œuvre ne prévoit pas de remise en cause importante du projet d'aménagement. Il porte essentiellement sur :

- *L'élaboration d'un nouveau DCE et l'assistance de l'EPA pour la passation des nouveaux marchés de travaux ;*
- *Les missions de maîtrise d'œuvre liées au suivi des travaux d'aménagement de la phase 2 du parc Eunice Newton, en lien avec les livraisons de projets immobiliers à venir ;*
- *La réalisation de missions connexes : pilotage de campagnes de reconnaissance complémentaires, gestion des aléas et des ouvrages non chiffrables à priori ;*
- *Des missions d'appui et expertise, et d'assistance aux procédures réglementaires (permis d'aménager modificatif, ou porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau par exemple).*

Code CPV	Libellé CPV
71311300	Services de conseil en matière d'infrastructure
71400000	Services d'urbanisme et d'architecture paysagère
71420000	Services d'architecture paysagère

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	MAITRISE D'ŒUVRE DE LA PHASE 2 DU PARC EUNICE NEWTON : mission ACT à AOR et diverses missions connexes
	Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Bègles
	Durée	24 mois - reconductibles 2 fois 12 mois
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

Compte tenu de l'objet du marché, qui consiste à réaliser des missions de maîtrise d'œuvre d'espaces publics en vue d'aménager de manière cohérente un parc d'activités privé, les prestations ne sont pas susceptibles de faire l'objet de lots différents.

En effet, tout d'abord, les missions ne peuvent pas être découpées par compétences car le bureau d'études mandataire du groupement a la responsabilité de la cohérence des productions de l'ensemble des membres de son groupement, et en est garant vis-à-vis du maître d'ouvrage. Celui-ci ne saurait endosser cette responsabilité.

Ensuite, la mission de suivi des travaux qui seront menés dans le cadre de la réalisation de la phase 2 du parc Eunice. Newton est réalisée à l'échelle d'un périmètre bien défini, qui ne peut être sectorisé pour l'allotissement de ce marché.

La consultation n'est donc pas décomposée en lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	Juillet 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Août 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Septembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Septembre 2026
	Signature et notification du contrat	Octobre 2026
	Démarrage des prestations	Octobre 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- BPU/DQE
- CCAP et ses annexes : A0 - Formulaires DC1-DC2-DC4 + NOTICES
- CCTP et ses annexes

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration de sous-traitant (DC4)	<i>Le cas échéant, le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations du contrat après acceptation du sous-traitant par l'acheteur.</i> <i>Le titulaire remet à l'acheteur une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) remplie et signée par le sous-traitant et le titulaire, comportant la nature et le montant des prestations sous-traitées ainsi que les conditions de paiement.</i> Cette déclaration s'accompagne : • <i>Attestation relative à l'onglet K le cas échéant</i> • <i>Copie du contrat de sous-traitance</i> Informations relatives au sous-traitant : • <i>Certificat d'immatriculation</i> • <i>Attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois</i> • <i>Attestation de régularité sociale de moins de 6 mois</i> • <i>Attestations d'assurance : responsabilité civile pro</i> • <i>Références</i> • <i>Moyens humains</i> • <i>Moyens techniques</i> • <i>RIB</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Qualifications professionnelles	<i>Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise devront permettre d'attester que le candidat dispose des compétences suivantes :</i> • <i>bureau(x) d'études techniques aménagement / VRD</i> • <i>paysagiste</i> • <i>spécialiste sites et sols pollués.</i> <i>Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Mémoire technique	<i>Le mémoire technique ne devra pas dépasser 10 pages maximum (hors page de garde, sommaire et annexes) qui contiendra :</i> • <i>Compréhension du site, ses contraintes et ses enjeux</i> • <i>Compréhension des missions demandées et de leur application aux spécificités de la mission (coordination de détail avec les concessionnaires réseaux, remise en gestion à une ASL, ...)</i> • <i>Organisation, qualification et expériences du personnel dédié à la mission</i> • <i>Approche de la complexité de l'opération : Agilité dans le lancement, phasage, multiplicité des chantiers et interface avec les utilisateurs du site, actuels et à venir.</i> • <i>Proposition d'une démarche de gestion de la pollution des terres en cas de découvertes fortuites, en cohérence avec le plan de gestion opérationnel des terres.</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Les Cimes – Bâtiment A
2 rue Philippe JOLLY
CS 41717
33081 Bordeaux Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (45 %)	Prix
2. Valeur technique (45 %)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre de la note méthodologique.
• Sous-critère 1 : Compréhension du site, ses contraintes et ses enjeux	Partie du mémoire technique - 5%
• Sous-critère 2 : Compréhension des missions demandées et de leur application aux spécificités de la mission (coordination de détail avec les concessionnaires réseaux, remise en gestion à une ASL, ...)	Partie du mémoire technique - 10%
• Sous-critère 3 : Organisation, qualification et expériences du personnel dédié à la mission	Partie du mémoire technique - 10%
• Sous-critère 4 : Approche de la complexité de l'opération : Agilité dans le lancement, phasage, multiplicité des chantiers et interface avec les utilisateurs du site, actuels et à venir	Partie du mémoire technique - 20%
3. Développement durable (10 %)	Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux
• Proposition d'une démarche de gestion de la pollution des terres en cas de découvertes fortuites, en cohérence avec le plan de gestion opérationnel des terres.	Partie du mémoire technique – 10%

Modalités de calcul des notes :

La valeur des sous critères du critère « Valeur technique » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

La valeur des sous critères est ensuite pondérée.

La note « valeur technique » sur 50 est le résultat de la somme des notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

La note « prix » n'est pas décomposée en sous-critères, elle est calculée de la façon suivante :
La note de l'offre la moins-disante de prix P_0 , étant de 40, et la note d'une offre de prix P étant de $40 \times P_0 / P$.

La note « développement durable » est la somme des sous-critères de la fiche développement durable est noté sur 10.

Note finale : sur 100, résultat de la somme : (note « valeur technique ») + (note « prix ») + (note « développement durable »).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Le cas échéant, les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de moins de 3 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de 6 mois
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de moins de 3 mois
Relevé d'identité bancaire	Relevé du compte bancaire sur lequel les paiements seront adressés

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
Bordeaux
33063 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet : bordeaux.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : μ ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)